

Poste et Télégraphes.

Il y a à Tunis deux bureaux de poste, l'un à Tunis même, l'autre au col, qui correspondent avec le bureau de poste de Bône (Algérie), comme aussi deux italiens, qui correspondent avec celui de Cagliari. Un autre pour la correspondance entre les pays les plus importants de la côte et Tunis. Les lettres s'expédient pour ces endroits de la Régence par des courriers à pied portant une valise en sautoir et même sur l'épaule. L'arrivée et le départ du courrier ont lieu deux fois par semaine, savoir : le lundi et le jeudi. Pour les autres points moins importants de la Régence, les lettres sont expédiées par des caravanes irrégulières.

Il y a une ligne télégraphique qui se trouve exclusivement entre les mains d'employés français qui relèvent de l'administration de l'Algérie. Cette ligne relie Tunis avec Goletta, Bardo et les principales villes de la Régence, et relie celles-ci avec le continent européen; on peut par conséquent expédier des télégrammes de Tunis pour tous les points du globe où il existe un télégraphe.

Il n'y a dans cette Régence aucun établissement de banque. Le seul qui a été fondé récemment est sous la raison Fédriani et Garibaldi de Gènes, qui en proportion, s'occupe très peu d'opérations de ce genre. Les autres maisons de négociants (la plupart étrangers) de ce pays, ne se livrent qu'au commerce d'importation et d'exportation, et font aussi des prêts d'argent et des avances sur les productions du sol aux indigènes de toute classe, contre un intérêt annuel ou mensuel. Il n'existe pas ici de taxe légale sous le rapport des intérêts annuels de l'argent. L'intérêt usuel et ostensible est de 12 pour cent par an, et quelquefois de 15 et 18, suivant le besoin.

Il y a une très petite bourse à Tunis où sont traitées toutes les affaires commerciales et financières indistinctement.